

# Exceptions

## Document explicatif

Valide à partir du : 01/07/2020

Distribution : publique

Certifier for



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objectif .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Domaine d'application .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Procédure.....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Exceptions de catégorie A: dérogations aux règles de base généralement acceptées .....</b>	<b>3</b>
4.1	Rétro-certification .....	3
4.2	Compensation de produit.....	4
4.3	Ingrédients composés alimentaires .....	5
4.4	Traçabilité physique de produits composés .....	6
4.5	Exceptions relatives aux heures supplémentaires et aux jours de repos : norme sur la main-d'œuvre salariée.....	6
4.6	Distribution en espèces de 50 % de l'argent de la prime Fairtrade à la main-d'œuvre salariée .....	7
4.7	Exploitation minière dans les aires protégées .....	7
4.8	Superficie maximale des terrains pour les producteurs de raisins de cuve et sucre de canne. (OPP) .....	7
<b>5</b>	<b>Exceptions de catégorie B : circonstances particulières .....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Références .....</b>	<b>9</b>

## 1 Objectif

FLOCERT est autorisé à accorder des exceptions par rapport aux exigences des normes Fairtrade en accord avec la Politique d'Exceptions de Fairtrade International. Le présent document explicatif décrit les types d'exception et la procédure. Il définit les conditions de base à partir desquelles FLOCERT décide d'accéder ou non à la demande d'exception.

## 2 Domaine d'application

Ce document s'applique aux clients certifiés ayant adressé une demande d'exception ou de dérogation ainsi qu'à tous les personnels en charge de la certification chez FLOCERT.

## 3 Procédure

Si vous souhaitez demander une exception, veuillez contacter votre interlocuteur chez FLOCERT, qui traitera votre demande. Vous devrez remplir un formulaire de demande et payer des frais administratifs comptabilisés sur votre prochaine facture annuelle. FLOCERT vous informera de la réponse donnée à votre demande (acceptation ou refus, conditions, durée) dans un délai de deux semaines après la soumission officielle de votre demande. Au cours du prochain audit, FLOCERT vérifiera que vous avez satisfait aux conditions liées à l'exception.

Une décision d'exception ne peut faire l'objet d'un appel.

## 4 Exceptions de catégorie A: dérogations aux règles de base généralement acceptées

Dans les scénarios suivants, des exceptions peuvent être accordées par FLOCERT<sup>1</sup>. La décision d'accorder ou non une exception dépendra essentiellement des conditions décrites plus bas. Veuillez noter que d'autres circonstances (comme la récurrence du même motif d'exception ou encore la non-conformité à des conditions liées à des exceptions accordées précédemment) peuvent conduire au refus d'une demande d'exception.

### 4.1 Rétro-certification<sup>2</sup>

*La rétro-certification consiste à convertir un produit acheté sous des conditions ordinaires (non-certifié) à un producteur ou convoyeur certifié Fairtrade en un produit certifié Fairtrade en payant le prix et la prime Fairtrade. La rétro-certification peut aussi s'appliquer si le producteur / commerçant a obtenu l'Autorisation de Commercialisation peu de temps après (maximum 12 mois) que le produit a été vendu / acheté.*

FLOCERT peut accéder à des demandes de rétro-certification dans les circonstances suivantes :

Vous n'étiez pas en mesure initialement d'acheter le produit en variante Fairtrade.

Et si les conditions suivantes sont remplies :

- Il s'agit d'une mesure provisoire (par exemple liée au lancement d'un nouveau produit ou à la récente certification d'un producteur auprès duquel vous aviez déjà acheté le produit).
- Vous fournissez dans le formulaire de demande le calcul de l'écart de prix (= prix Fairtrade – prix payé) et du solde dû (= écart de prix x quantité / volume acheté + prime Fairtrade x quantité / volume acheté).

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que dans d'autres situations (par ex. dans le cas d'un produit non-FT dans des produits composés alimentaires, bouquets de fleur), vous pourrez avoir à demander une exception auprès de l'OFN responsable.

<sup>2</sup> La rétro-certification systémique des produits suivants est autorisée par la norme respective du produit Fairtrade et n'est donc pas considérée comme une exception : plant de théier *camellia sinensis*, sucre et fruit frais.

- Vous fournissez avec le formulaire de demande :
  - La preuve documentée de l'expédition (contrat d'achat avec le producteur, connaissance maritime / connaissance aérien / bordereau de livraison le cas échéant, facture).
  - La preuve du paiement de l'expédition que vous avez initialement achetée en variante non-Fairtrade.
- Cette rétro-certification constituera un avantage à long terme pour les producteurs Fairtrade.

Une fois votre demande approuvée, vous devez :

- Satisfaire aux conditions définies dans la lettre d'acceptation.
- Notifier au fournisseur la rétro-certification ainsi que le montant dû et lui demander une facture correspondante.
- Payer le montant dû conformément aux conditions de paiement habituelles. Ce montant doit inclure la Prime Fairtrade due.
- Intégrer les volumes rétro-certifiés au rapport trimestriel sur les transactions adressé à FLOCERT.

## 4.2 Compensation de produit

*La compensation du produit consiste à convertir un produit acheté sous des conditions ordinaires (non-certifié) à un fournisseur non-certifié en un produit certifié Fairtrade en achetant la quantité et la qualité équivalentes à un fournisseur certifié Fairtrade à une date ultérieure, qui est alors utilisée comme un produit non-certifié.*

FLOCERT peut accéder à une demande de compensation de produit dans les circonstances suivantes :

- Vous n'êtes pas en mesure d'acheter le produit en question en variante certifiée Fairtrade pour des raisons qui échappent à votre contrôle (par exemple à cause de la sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles, de grèves, d'une guerre ou de tout autre motif similaire).
- La planification de l'achat du produit en question en variante Fairtrade n'a pas été possible, par exemple du fait du lancement d'un nouveau produit ou d'un déficit d'approvisionnement ; des contrats n'ont pas été honorés par les fournisseurs alors que le produit Fairtrade est nécessaire sur le marché.
- La rétro-certification n'est pas possible.
- Dans le cadre des propositions de mesures correctrices afin de remédier à une balance de masse négative trouvée au cours d'un audit, mais seulement aux conditions suivantes :
  - a) la demande pour une exception (compensation de produit) peut seulement faire partie de la suggestion de mesures correctrices. Les suggestions de mesures correctrices doivent donc prendre en considération des mesures additionnelles, notamment concernant les mesures à prendre afin de prévenir qu'une situation semblable se produise à nouveau
  - b) L'achat compensatoire ne peut pas être mené dans le délai habituel du flux de travail pour la soumission des preuves objectives (c.-à-d. 4 mois pour les producteurs et 45 jours pour les acteurs commerciaux), en raison des importants volumes, de la saisonnalité du produit ou des aspects qualitatifs (valeur « like for like »).

Et si les conditions suivantes sont remplies :

- Vous serez en mesure d'acheter le produit en question en version certifiée Fairtrade en quantités suffisantes et dans le délai définie pour FLOCERT (au maximum une année) non seulement pour procéder à la compensation mais aussi pour répondre aux besoins permanents de ce produit.
- Vous ne pouvez pas produire le produit final sans intégrer le produit en question.
- En cas de produits composés : le contenu Fairtrade total du produit composé affecté atteint toujours le seuil minimum de 20 %.

Une fois votre demande approuvée, vous devez :

- Satisfaire aux conditions définies dans la lettre d'acceptation.
- Informer votre / vos client(s) de la compensation de produit.
- Acheter le produit certifié Fairtrade de compensation jusqu'au date définie dans la lettre d'acceptation (dans un délai d'un an maximum).

- Veiller à ce que le produit certifié Fairtrade acheté ultérieurement est de la même nature et de la même qualité que le produit non-Fairtrade utilisé (comparable).
- Tenir des dossiers documentaires pour permettre l'audit et prouver la traçabilité des transactions de compensation de produit.

### 4.3 Ingrédients composés alimentaires

Des exceptions pour l'utilisation d'un ingrédient non-certifié à la place d'un ingrédient certifié dans des *ingrédients* composés alimentaires sont accordées par FLOCERT. Le même type d'exception pour des *produits* composés alimentaires est accordé par le responsable de l'Organisation Fairtrade Nationale (OFN). Cependant, il n'est pas nécessaire de demander une exception auprès de FLOCERT et de la OFN. Néanmoins, veuillez vérifier avec votre fournisseur/acheteur si une exception a déjà été accordée.

FLOCERT pourra vous accorder cette exception<sup>3</sup> conformément à l'exigence 2.2.4 de la norme commerciale Fairtrade :

- a) Déficit d'approvisionnement : vous ne pouvez provisoirement pas acheter d'ingrédients Fairtrade pour des raisons qui échappent à votre contrôle, par exemple à cause de la sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles, de grèves, d'une guerre ou de tout autre motif similaire.
- b) Qualité insuffisante : la qualité des ingrédients Fairtrade disponibles entraîne des problèmes techniques insolubles.
- c) Nouvelle norme<sup>4</sup> : si les problèmes d'approvisionnement persistent après 2 ans suivant la publication d'une nouvelle norme relative au produit.
- d) Ingrédient indisponible : l'ingrédient ou produit dérivé en question pour lequel il existe une norme Fairtrade n'est actuellement vendu / transformé par aucun commerçant en variante Fairtrade. Une liste des ingrédients Fairtrade indisponibles est publiée sur le [site Internet Fairtrade](#). Note : FLOCERT ne facturera pas de frais d'exception dans ce cas.

#### Cas spéciaux

- Si vous produisez des ingrédients composés alimentaires et les utilisez dans la fabrication d'un produit prêt à la consommation que vous produisez pour le compte d'un titulaire de licence, la demande d'exception doit être adressée au responsable de l'Organisation Fairtrade Nationale (OFN).
- Si votre demande concerne les exceptions suivantes<sup>5</sup>, la décision sera prise par le comité en charge des exceptions de Fairtrade International. Néanmoins, vous devez diriger votre demande au Comité Exception de Fairtrade International (exceptions@fairtrade.net).
  - a) Ingrédient de transition : vous ne pouvez pas acheter un ingrédient intégralement en variante Fairtrade bien que l'ingrédient soit généralement disponible et vendu / transformé en variante Fairtrade. Cependant, les volumes sont insuffisants pour répondre à vos besoins. Vous devez disposer d'un plan écrit approuvé pour que l'ingrédient devienne 100 % Fairtrade.
  - b) Provenance : pour les ingrédients titulaires d'une certification de provenance (par ex. Appellation d'origine contrôlée, Denominación de origen, etc.), vous devez indiquer l'ingrédient revendiquant sa provenance en tant qu'exception au dos de l'emballage.

#### Une fois votre demande approuvée, vous devez :

- Satisfaire aux conditions définies dans la lettre d'acceptation.
- Informer votre / vos client(s) de la exception.

---

<sup>3</sup> Qualifiée d'exception de *Type I* dans la norme commerciale Fairtrade.

<sup>4</sup> Lorsqu'une nouvelle norme relative à un produit est publiée, une exception de 2 ans est automatiquement accordée à tous les commerçants Fairtrade actuels afin de leur donner le temps d'acheter le nouvel ingrédient.

<sup>5</sup> Qualifiées d'exceptions de *Type II* dans la norme commerciale Fairtrade.

- À la fin de la période pour laquelle l'exception a été accordée, fournir la preuve que des ingrédients Fairtrade sont à présent utilisés.

#### 4.4 Traçabilité physique de produits composés

FLOCERT peut accorder des exceptions pour la traçabilité physique de produits composés conformément à l'exigence 2.1.7 de la norme commerciale Fairtrade, dans les circonstances suivantes :

Le produit composé contient des ingrédients traçables physiquement et des ingrédients non traçables physiquement.

Et si les conditions suivantes sont remplies :

- Vous prouvez que la traçabilité est perdue pour des raisons techniques.
- Vous respectez les conditions définies dans la lettre d'acceptation.
- **Ce type d'exception sera valide pour un maximum de une année.**

#### 4.5 Exceptions relatives aux heures supplémentaires et aux jours de repos : norme sur la main-d'œuvre salariée

FLOCERT peut accorder des exceptions concernant des heures supplémentaires et des jours de repos conformément à l'exigence 3.5.10 de la norme sur la main-d'œuvre salariée, dans les circonstances suivantes..

Vous faites face à une situation exceptionnelle (par exemple des périodes de pic de production ou un changement des conditions météo) nécessitant une déviation des réglementations relatives aux heures supplémentaires et aux jours de repos.

Et si les conditions suivantes sont remplies :

- Vous adressez la demande d'exception et celle-ci est approuvée avant la survenue effective de l'exception relative à des heures supplémentaires ou à des jours de repos.
- Votre demande ne dépasse pas les maximums définis dans la norme sur la main-d'œuvre salariée (max. 14 heures de travail par jour **OU** max. 72 heures de travail par semaine **OU** max. 18 jours de travail continu sans repos).
- Votre demande n'est pas contraire à la législation nationale<sup>6</sup>.

Une fois votre demande approuvée, vous devez :

- Satisfaire aux conditions définies dans la lettre d'acceptation.
- Rémunérer les heures supplémentaires à un taux supérieur tel que défini dans la norme sur la main-d'œuvre salariée.
- Respecter les pauses régulières et la pause déjeuner convenues et définies par la loi.
- Tenir des rapports appropriés pour vérifier le respect de ces obligations.

**Ce type d'exception sera valide pour un maximum de 12 semaines par année civile.**

---

<sup>6</sup> Dans le cas où la législation nationale exige l'approbation des autorités, l'approbation doit être donnée avec la demande d'exception. Si l'approbation n'est pas encore confirmée par les autorités, la preuve de la demande faite à ces dernières doit être donnée.

## 4.6 Distribution en espèces de 50 % de l'argent de la prime Fairtrade à la main-d'œuvre salariée

FLOCERT peut accorder des exceptions si vous souhaitez utiliser 50 % de la prime Fairtrade pour les reverser en espèces conformément à l'exigence 2.1.20 de la norme sur la main-d'œuvre salariée, dans les circonstances suivantes :

Vous faites face à une situation exceptionnelle, par exemple une majorité de travailleurs migrants dans la main-d'œuvre ne pouvant pas bénéficier des projets de prime Fairtrade, ou à une situation d'urgence.

Et si les conditions suivantes sont remplies :

- Vous adressez la demande d'exception et celle-ci est approuvée avant que la distribution en espèces n'ait lieu.
- Vous respectez toutes les exigences relatives à la dépense de la prime Fairtrade.
- La distribution d'espèces est autorisée par la législation nationale.

Une fois votre demande approuvée, vous devez :

- Satisfaire aux conditions définies dans la lettre d'acceptation.
- Tenir des rapports appropriés pour vérifier le respect de ces obligations.

## 4.7 Exploitation minière dans les aires protégées

FLOCERT peut accorder des exceptions pour l'exploitation minière dans des aires protégées conformément à l'exigence 3.2.21 de la norme Fairtrade relative à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Et si les conditions suivantes sont remplies :

- L'exploitation minière dans des aires protégées a déjà eu lieu avec les autorisations nécessaires avant d'appliquer la certification Commerce Équitable.
  - Vous remettez la demande d'exception avec votre demande de certification Commerce Équitable.
  - En plus de votre demande d'exception, vous remettez la preuve de l'autorisation de l'autorité appropriée, une évaluation d'impact environnemental, un plan de réduction d'impact sur l'environnement et la preuve que vous opérez avec un permis légal et sous la supervision des autorités locales depuis au moins cinq ans.
- 
- Une fois votre demande approuvée, vous devez :
    - Satisfaire aux conditions définies dans la lettre d'acceptation.
    - Tenir des rapports appropriés) afin de vérifier le respect de ces conditions.

## 4.8 Superficie maximale des terrains pour les producteurs de raisins de cuve et sucre de canne. (OPP)

FLOCERT peut délivrer des exceptions pour les OPP en conformité avec le critère 1.1.2 du Standard Fairtrade pour les fruits frais, avec le critère 1.1.1 du Standard Fairtrade pour sucre de canne et aux conditions suivantes:

« Vous pouvez demander une exception à l'organisme de certification avant d'inclure des membres plus grands si la législation locale, les méthodes de production et de transformation, la fertilité du sol ou d'autres conditions spécifiques à la région ou au produit exigent une plus grande superficie des terres cultivées Fairtrade. »

Et si les conditions suivantes sont remplies :

- Pas plus de 15% des membres ont une superficie de plus de 30 hectares
- La superficie maximale des terres où les membres cultivent des produits Fairtrade ne peut en aucun cas être supérieure à 100 ha
- Sucre de canne : l'organisation demandant une exception est basée au Belize, aux Fidji, à Maurice ou au Paraguay

L'organisation fournit la preuve que l'inclusion de membres de plus de 30 ha est nécessaire, grâce *a minima* :

- la preuve que l'exploitation moyenne des petits producteurs dans la région et pour le produit en question dépasse les 30 ha (par ex. à l'aide de statistiques)
- la preuve qu'en raison d'une baisse de productivité/des méthodes de production, la taille de l'exploitation doit être plus grande.

Une fois la demande approuvée, vous devez vous assurer :

- d'être en conformité avec les conditions présentées dans la lettre d'admissibilité
- de tenir à jour des registres adéquats en vue de vérifier la conformité

## **5 Exceptions de catégorie B : circonstances particulières**

Des circonstances particulières peuvent rendre toute l'application des exigences de la norme contraire à l'intention de la norme ou de la mission de Fairtrade International. Les exceptions de catégorie B sont confidentielles en tant que circonstances particulières qui ne peuvent pas être rangées dans les exceptions décrites dans la catégorie A. Dans les cas listés ci-dessous, FLOCERT peut accorder des exceptions aux exigences de la norme.

- Cas de force majeure (catastrophes naturelles ou dues à l'activité humaine),
- Autres événements imprévus hors du contrôle de votre organisation (tels que des changements dans la législation, épidémies de parasites, changements brutaux de prix)
- Conditions organisationnelles, environnementales, sociales ou techniques spécifiques d'un cas particulier qui le rend exceptionnellement et de manière justifiable différent d'autres cas.
- L'opportunité d'apporter des bénéfices substantiels aux producteurs et aux travailleurs via des ventes de Commerce Équitable est rendue impossible en raison de l'application d'une exigence de norme particulière.

Et si les conditions suivantes sont remplies :

- Vous remettez la demande d'exception et elle est approuvée avant que vous vous écartiez de l'exigence de norme en question.
- C'est une mesure temporaire.

Notes :

- Selon la complexité ou la sensibilité de la demande, FLOCERT peut référer le cas au Comité Exception de Fairtrade International pour une décision.
- Les frais 'exception seront ajoutés à votre facture suivante





## 6 Références

- Politique d'Exceptions de Fairtrade International
- Formulaire de demande d'exception
- Documents sur la structure des frais
- Norme Fairtrade relative aux commerçants
- Norme Fairtrade relative aux organisations de petits producteurs
- Norme Fairtrade relative à la main-d'œuvre salariée
- Norme Fairtrade relative à la production de contrats
- Norme Fairtrade relative à l'or et aux métaux précieux associés